



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. WAHARTE - M. BORELLI

Pouvoirs :

Mme CZURKA à M. AMAR
Mme ROSADONI à M. PIQUET
Mme LEHNERT à M. JESNE
M. BOCCIA à M. FERAL

Absents :

Mme PIOMBINO - M. GACHET

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

CONTRIBUTION FINANCIÈRE A LA PARTICIPATION SPORTIVE INDIVIDUELLE DE MADAME MAYLIS CARME AU "HALF MARATHON DES SABLES" AU MAROC DU 14 AU 21 OCTOBRE 2023.

N° Acte : 8.9 Culture

Délibération n° 23-124

Considérant la participation individuelle de Madame Maylis CARME, vitrollaise, à l'aventure "HALF MARATHON DES SABLES", au Maroc, du 14 au 21 octobre 2023 ;

Considérant la politique sportive de la Municipalité qui est de promouvoir le domaine du sport, notamment, à travers l'implication et le dépassement de soi ainsi que les actions s'y rattachant, d'entretenir le lien et de maintenir le soutien aux sportifs dans leurs performances ;

Considérant l'influence positive de cet exploit sportif et l'intérêt qu'il peut susciter auprès de l'ensemble des Vitrollais au travers du caractère exceptionnel de cette aventure et du profil requis pour y participer : défi, préparation physique et mentale, capacité à aller au-delà de ses limites habituelles, habilité à se surpasser pour améliorer ses propres aptitudes ;

Considérant le rayonnement pour la Commune de Vitrolles et l'implication citoyenne générés par cette prouesse grâce à la promotion de l'épreuve que Madame Maylis CARME partagera avec les Vitrollais au

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

moyen de la réalisation de "capsules-vidéos" relatant son aventure et de témoignages lors d'évènements sportifs organisés par la Ville où Madame Maylis CARME sera invitée à participer ;

Il convient d'octroyer, à Madame Maylis CARME, une participation financière d'un montant de 500 € (cinq cents euros) en soutien à son initiative sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

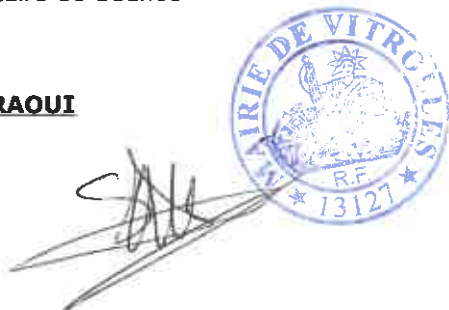
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

CONSENT à apporter sa contribution financière, d'un montant de 500 € (cinq cents euros) à Madame Maylis CARME pour l'aider dans la mise en œuvre de son projet sportif, et en cohésion avec la politique sportive de la Ville de Vitrolles.

IMPUTE la dépense au budget de fonctionnement de la commune 2023.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 07/07/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Lanzarone'.